

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 25 FÉVRIER 1848.

Économies dans les dépenses de l'État.

(Pétitions des habitants de Bruxelles, Jodoigne, Wavre, Molenbeek, Ixelles, St-Josse-ten-Noode, Courtrai, Bonlez, Piétrain, Enghien, Bisseghem, Hal, Koekelberg, Grez-Doiceau, Anderlecht et Maeseyck.)

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION ⁽¹⁾, PAR M. TIELEMANS.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le rapport qu'elle a demandé sur diverses pétitions tendant à ce que des économies soient faites dans les dépenses de l'État.

Les pétitions parvenues jusqu'à cette heure à votre commission sont au nombre de 28.

Elles viennent de Bruxelles, Jodoigne, Wavre, Molenbeek, Ixelles, St-Josse-ten-Noode, Courtrai, Bonlez, Piétrain, Enghien, Bisseghem, Hal, Koekelberg, Grez-Doiceau, Anderlecht et Maeseyck.

Elles portent ensemble 2,500 signatures environ.

Tout en demandant des économies en général, les pétitionnaires signalent particulièrement comme susceptibles de réduction, les dépenses de la diplomatie, de l'armée et de la marine.

Ils rappellent, à l'appui de leurs vœux, cette vérité incontestable de notre histoire que l'économie a toujours été le trait distinctif de notre caractère et comme individu et comme peuple.

Ils justifient l'opportunité de leur démarche par la situation de nos finances, par les progrès du paupérisme dans certaines localités, par l'état de l'industrie

(1) La commission était composée de MM. A. DU BUS, BIEBUYCK, TIELEMANS, HUVENERS, TREMOUROUX et ZOUBE.

et du commerce, enfin, par l'annonce des nouveaux sacrifices que le cabinet réclame du pays, soit à titre d'impôt, soit à titre d'emprunt.

Votre commission ne s'est pas dissimulé l'importance des pétitions que je viens d'analyser.

Et d'abord, elle a remarqué avec intérêt que le droit de pétition, si souvent exercé dans un but personnel, a repris, en cette occurrence, le caractère et le langage qui lui conviennent.

Elle s'est demandé ensuite si la situation financière du pays justifie toutes les alarmes des pétitionnaires; voici le résultat de ses recherches à cet égard :

1 ^o Les recettes ordinaires de 1848, comparées à nos dépenses ordinaires, laisseront un déficit de fr.	580,000 »
2 ^o La situation du trésor au 1 ^{er} septembre 1847, déposée par M. le Ministre des Finances au commencement de la session actuelle, présente une insuffisance de ressources à couvrir par les bons du trésor, évaluée à	15,217,265 »
3 ^o A cette insuffisance il faut ajouter les crédits supplémentaires, votés ou à voter pour les exercices antérieurs à 1848, s'élevant ensemble à	7,739,456 »
Et le crédit, récemment voté pour les routes, de	1,300,000 »
TOTAL. fr.	24,836,721 »

L'émission des bons du trésor que vous avez autorisée pour 1848, à concurrence de 25,000,000, est destinée à faire face à ce déficit.

Telle est, Messieurs, la situation du moment; mais à côté de cette situation viennent se placer les besoins de l'avenir.

Il est des hommes sensés qui trouvent de l'excès dans notre dette flottante, et qui mettraient leur prudence à en consolider une partie. Le Gouvernement, par un projet de loi présenté, il y a trois jours, à la Chambre, propose de réduire cette dette de 8,500,000 francs.

D'autre part, il propose l'exécution d'une série de mesures dont la dépense ne s'élève pas à moins de 69,755,300 francs, et il vous demande, en outre, un crédit complémentaire de 3,640,000 francs, pour la construction du canal latéral à la Meuse. Total 81,895,300 francs.

Il est inutile de dire que ces mesures et ces travaux ne peuvent s'exécuter qu'au moyen d'un emprunt, et qu'un emprunt de 82,000,000 de francs, grèverait le trésor d'une dépense nouvelle de 5,000,000 de francs au moins par année, jusqu'à son complet amortissement. A la vérité, ces mêmes travaux et l'augmentation progressive de nos recettes sur le chemin de fer, si elle continue, amélioreraient un peu nos ressources; mais, toute compensation faite, il resterait toujours une différence de 3 à 4 millions entre les besoins et les moyens ordinaires du trésor, différence qu'il faudrait couvrir par de nouveaux impôts.

Enfin, et dans l'hypothèse que ces impôts nouveaux fussent établis, on n'arriverait encore qu'à balancer strictement nos recettes et nos dépenses annuelles; ce qui ne suffit pas pour constituer un état de finances normal : la prudence en effet, ne veut pas seulement que les Budgets se soldent chaque année; elle veut

encore qu'ils laissent un excédant de revenus pour satisfaire, dans une certaine mesure, aux éventualités qu'on ne saurait ni prévoir ni prévenir.

La situation que je viens d'exposer, n'a sans doute rien d'inquiétant pour le crédit public, et même, si l'on considère bien tous les éléments de prospérité qui en sont sortis depuis dix-sept ans, il est permis de dire que bien des peuples, et de moins riches que nous, ambitionneraient une pareille situation.

Votre commission n'a donc pu partager les alarmes un peu vives des pétitionnaires; mais, à part ces alarmes, elle croit que leurs vœux méritent d'être écoutés, qu'il est temps d'arrêter la progression toujours croissante que nos dépenses ont suivie depuis la conclusion de la paix entre la Belgique et la Hollande, que des économies enfin sont devenues nécessaires.

Un peuple qui naît à l'indépendance et à la liberté, s'exagère naturellement ses ressources. Il ne compte pas ce que lui coûtent et les hommes et les choses qui concourent à l'œuvre de son émancipation; sa défiance du pouvoir le porte à s'entourer de garanties frayeuses et multipliées; il s'organise à l'instar des États les plus puissants; il complique les ressorts et les rouages de son administration; il recherche les institutions et les travaux qui peuvent l'élever dans l'estime des autres peuples; il encourage et développe tout ce qui donne quelque lustre à sa nationalité; et, cette marche dispendieuse, il la poursuit, tant qu'il n'aperçoit pas la limite de ses ressources réelles. Mais à peine cette limite s'est-elle montrée, à peine la nécessité de sacrifices nouveaux et inaccoutumés se fait-elle sentir, que l'entraînement national se ralentit; et dès lors, le sentiment individuel reprend le juste empire, qu'il ne doit jamais perdre pour la conservation des États.

C'est ce moment, Messieurs, qu'un gouvernement bien inspiré doit saisir, non pour s'arrêter dans les véritables voies du progrès, mais pour jeter un coup d'œil en arrière, se reconnaître et corriger : corriger en pareil cas, c'est encore avancer.

Votre commission a été convaincue que ce moment est arrivé pour la Belgique : les nombreuses pétitions qui vous sont adressées, lui semblent être un symptôme certain du sentiment auquel je faisais allusion tout-à-l'heure.

Elle pense donc premièrement qu'il serait sage de remettre à des temps meilleurs les nouvelles entreprises qui sont susceptibles d'ajournement, et de se borner à celles qu'un intérêt pressant d'actualité ou d'avenir ne permet pas de retarder.

Elle pense, en second lieu, que le vœu d'économies manifesté par les pétitionnaires, mérite sérieusement l'attention de la Chambre et du Gouvernement; et elle conclut à ce que les pétitions qui font l'objet du présent rapport, soient renvoyées à MM. les Ministres.

Quant aux économies qu'il serait possible de faire, votre commission n'a pas cru qu'il lui appartînt de les rechercher. La présentation prochaine des Budgets pour 1849, fournira l'occasion d'étudier toutes celles que la prudence et l'intérêt bien entendu de l'État permettront de réaliser.

Le Rapporteur,

TIELEMANS.

Le Président,

L.-J. ZOUBE.